

Travaux de réhabilitation de deux bâtiments à Ribeauvillé (68)

Evaluation des habitats potentiels des chiroptères

Rapport d'expertise

Janvier 2026



Table des matières

1. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES.....	4
2. CONTEXTE.....	5
3. INSPECTION DES BATIMENTS.....	6
4. ANALYSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS.....	11
4.1. Pipistrelle commune.....	12
4.2. Rougequeue noir.....	13
4.3. Moineau domestique.....	14
4.4. Faucon crécerelle.....	15

Le patrimoine bâti constitue des habitats pour de nombreuses espèces animales. Les éléments architecturaux peuvent notamment servir pour la nidification d'oiseaux ou de gîte pour des mammifères, notamment des chauves-souris.

Toutes les espèces de chauves-souris et la plupart des espèces d'oiseaux bénéficient d'une protection nationale voire européenne.

Dans ce contexte, le gestionnaire ayant en charge la gestion des infrastructures se doit également de prendre ces éléments de conservation du patrimoine naturel en considération. C'est pourquoi nous avons été mandatés afin de mener une expertise de la faune liée au bâti du Projet de développement urbain de la Friche industrielle Ruwabel à Ribeauvillé (68).



1. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

En France toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au titre de la loi 76-629 du 10 juillet 1976 de la Protection de la nature, loi abrogée à l'origine de l'article L411-1 du code de l'environnement prévoyant un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. L'arrêté du 3 avril 2007 nomme chaque espèce de chiroptère.

Il est notamment interdit de les détruire, capturer, transporter, perturber intentionnellement ou de les commercialiser. Ces interdictions concernent également les habitats des espèces protégées pour lesquels la réglementation peut prévoir des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération.

Les interdictions prévues à l'article L411-1 du code de l'environnement doivent être respectées dans la conduite du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale. Ce projet doit être conçu et mené à bien sans porter atteinte aux espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Depuis la loi du 8 août 2016, l'Article L415-3 du Code de l'Environnement dispose que :

« Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende :

Le fait, en violation des interdictions ou des prescriptions prévues par les dispositions de l'article L. 411-1 et par les règlements ou les décisions individuelles pris en application de l'article L. 411-2 :

- a) de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, à l'exception des perturbations intentionnelles
- b) de porter atteinte à la conservation d'espèces végétales non cultivées ;
- c) de porter atteinte à la conservation d'habitats naturels ;
- d) De détruire, altérer ou dégrader des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que de prélever, détruire ou dégrader des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

La tentative des délits prévus aux a à d est punie des mêmes peines. Par ailleurs, en cas de destruction « en bande organisée », la sanction peut aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 750 000 € d'amende ».



2. CONTEXTE

La présente étude a pour objet l'étude des habitats avérés ou potentiels des chiroptères et de l'avifaune dans le cadre des travaux de réhabilitation de la friche Ruwabel à Ribeauvillé (68).

Le contexte paysager est dominé par le vignoble, l'étalement urbain ainsi qu'une friche industrielle.



Localisation de la zone d'étude.

3. INSPECTION DES BATIMENTS

La recherche de gîtes consiste à prospector de façon exhaustive chaque élément présent du site pour répertorier micro-habitats ou tout type d'habitat susceptible d'accueillir une ou plusieurs espèces de chiroptères ou d'oiseaux à un moment de leur cycle biologique.

L'expertise a été réalisée le 23 janvier 2026. Le temps était couvert, la température entre -2°C et 1,5°C.

Les bâtiments concernés par les travaux sont de type industriel en béton à toiture terrasse. À l'extérieur ils ne présentent pas de microhabitats susceptibles d'accueillir des chiroptères en hibernation ou en parturition ou d'oiseaux en nidification : pas de planches de rives ni de bardage, caissons de volets roulants démontés ou absents. L'intérieur est soumis à la lumière naturelle par de nombreuses fenêtres ou baies zénithales. Les sous-sols sont très secs froids et ventilés.

Le périmètre élargi au-delà des bâtiments impactés est peu intéressant pour les chiroptères : peu d'éléments structurants dans le paysage dominé par le vignoble de plaine, quelques jardins de lotissements, éclairage urbain omniprésent, absence de cours d'eau.





Les couvertines sont scellées, laissant peu d'espaces disponibles pour l'accueil des oiseaux tels que le Martinet noir *Apus apus* et des chiroptères fissuricoles.



Les espaces intérieurs sont soumis à la lumière naturelle, secs et très ventilés.



L'ensemble des micro-habitats potentiels a été exploré à l'aide d'un endoscope. Aucun indice de présence n'a été découvert.

L'inspection des bâtiments a toutefois permis de découvrir quelques indices de présence de chiroptères et d'oiseaux.

À l'extérieur :

- 6 nids de Moineau domestique *Paser domesticus* en pignon Nord du plus petit bâtiment
- observation d'un individu de Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* posté sur les bâtiments et alentours

À l'intérieur :

- 2 cadavres de Moineau domestique *Paser domesticus*
- 3 nids de Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros*
- quelques traces de guano de chauves-souris de type Pipistrelle *Pipistrellus sp.*

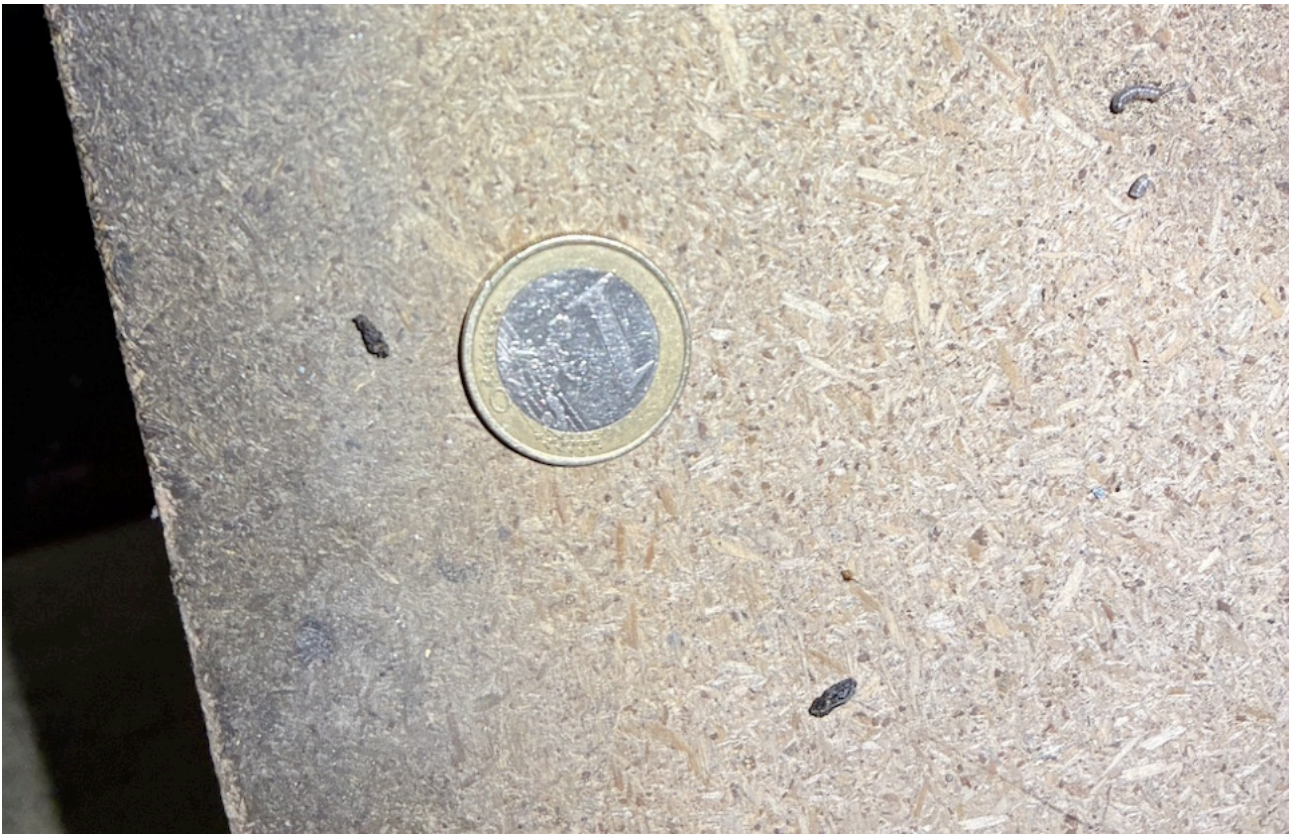


Faucon crécerelle à l'affût sur un poteau à proximité du site.



Les cheminées et l'accès au toit terrasse ne permettent pas l'installation du faucon crécerelle en nidification.

Le guano de type Pipistrelle se trouve en très faibles quantités et est très sec. Des toiles d'araignées au droit du guano indiquent qu'aucune chauve-souris ne s'est posée depuis bien longtemps.



La quantité n'est pas suffisante pour indiquer la présence d'une colonie, mais plutôt la présence occasionnelle d'un individu de manière opportuniste.

4. ANALYSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

Aucun gîte de chiroptères avéré ou potentiel n'a été découvert lors de nos recherches. Les quelques traces relèvent d'une fréquentation très occasionnelle d'individus isolés.

L'avifaune nicheuse est composée d'espèces ubiquistes, c'est-à-dire à la biologie extrêmement plastique s'adaptant à de nombreux types de milieux, et montre des effectifs très faibles.

Les enjeux sont donc globalement faibles.

4.1. Pipistrelle commune

La Pipistrelle commune est la chauve-souris la plus répandue en France. Présente sur l'ensemble du territoire, elle est particulièrement fréquente dans les zones habitées.

De très petite taille, c'est une espèce très généraliste qui fréquente aussi bien les forêts claires, les bocages, les parcs et jardins que les milieux urbains denses, où elle peut s'installer jusque dans les interstices des bâtiments. Au printemps et en été, les femelles forment des colonies de mise bas, souvent dans les toitures, volets roulants ou fissures de murs. Elle chasse les petits insectes volants à la tombée de la nuit, souvent à proximité des éclairages publics. En hiver, les elles hibernent dans des gîtes variés (bâtiments, caves, arbres creux), seules ou en petits groupes. Espèce sédentaire, elle montre une grande tolérance aux milieux modifiés et joue un rôle important dans la régulation des populations d'insectes.

Ordre	Famille	Nom latin	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace
Chiroptères	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC

L'espèce ne semble fréquenter le site qu'occasionnellement pour le transit ou la chasse.

Le site étant très uniforme : vaste esplanade quasiment dépourvue de végétation et entourée de vignes, l'aménagement paysager lié au projet ne pourra que lui être favorable. Ainsi la plantation de haies et d'arbres, la mise en place de zones herbeuses, favoriseront la présence de ses proies.

La mise en œuvre de gîtes artificiels en façades ou sur un module autonome ne pourra qu'être favorable à cette espèce qui voit ses possibilités de gîtes se réduire avec les opérations à grande échelle d'amélioration thermique des bâtiments par pose d'ITE.



Exemple de gîte adapté à la Pipistrelle commune à poser en façade.

4.2. Rougequeue noir

Le Rougequeue noir est très lié aux milieux rupestres, qu'ils soient naturels ou artificiels. Il apprécie les espaces dégagés quels qu'ils soient comme zones de chasse. Il les trouve sur les versants montagneux, dans les espaces agricoles, sur les rivages maritimes ou en milieu urbain. Il est absent dès que le taux de couverture par les ligneux atteint le seuil d'environ 25%. Son adaptation au milieu urbain lui a permis d'avoir une vaste aire de répartition.

Domaine taxinomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie UICNListe rouge Grand Est Catégorie UICNListe rouge
Oiseaux nicheurs	<u><i>Phoenicurus ochruros</i></u>	Rougequeue noir	LC

Cette espèce à la grande plasticité se contente assez facilement de nichoirs qui lui sont adaptés. Il conviendra d'installer 2 nichoirs pour chaque nid découvert, soit un minimum de 6 nichoirs.

La gestion extensive des espaces verts prévus dans le projet lui sera également très favorable en lui offrant une zone d'alimentation adaptée.



Exemple de nichoir pour le Rougequeue noir.

4.3. Moineau domestique

Le Moineau domestique est une des espèces les plus anthropophiles. Il vit pratiquement partout où l'homme est présent et a construit des bâtiments.

Il lui faut un minimum de surfaces végétalisées où il pourra trouver sa nourriture, les matériaux pour la construction du nid et se réfugier en cas de danger. Il est absent de tous les milieux forestiers fermés ainsi que des endroits trop désertiques.

Domaine taxinomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie UICNListe rouge Grand Est Catégorie UICNListe rouge
Oiseaux nicheurs	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC

Le moineau domestique accepte très bien les nichoirs. Cette espèce vivant en colonies, il conviendra de les regrouper soit sur une façade, soit sur un module dédié, avec un minimum de 2 nichoirs par nid présent sur le site, soit 12 nichoirs.

Ce même module pourra accueillir des gîtes adaptés à la Pipistrelle commune.



Exemple de nichoir pour le Moineau domestique.

4.4. Faucon crécerelle

Le Faucon crécerelle est une espèce très adaptable, qui s'accommode de nombreuses situations paysagères.

En effet, on le trouve du niveau de la mer à plus de 3 000 m d'altitude et du semi-désert aux régions sub-arctiques. Ce dont il a besoin, c'est d'espaces ouverts avec accès au sol pour la chasse aux rongeurs et de sites de nidification adéquats, rupestres ou arboricoles. L'habitat va des espaces les plus ouverts (openfield agricole, semi-déserts et steppes) aux milieux semi-ouverts les plus divers (bocage, maquis, prés-bois, espaces urbanisés...). Ces faibles exigences en font une espèce commune.

En Europe, une forme d'habitat idéal pour lui est la campagne agricole agrémentée de haies arborées, d'alignements d'arbres le long de la voirie ou encore de pylônes de transport d'électricité.

Domaine taxinomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie UICNListe rouge Grand Est Catégorie UICNListe rouge
Oiseaux nicheurs	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT

Sur la friche Ruwabel, l'espèce n'est pas nicheuse. Elle utilise les rebord de toitures de la même manière que les divers perchoirs disponibles dans les environs pour se mettre à l'affût de ses proies.

La pose d'un mat spécifique pourra lui être favorable. Il est également envisageable de lui mettre à disposition un ou deux nichoirs adaptés, installés en hauteur, par exemple au niveau du toit terrasse du plus grand bâtiment.



Exemple de nichoir pour le Faucon crécerelle installé sur un bâtiment à Strasbourg, Meinau.